



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 JUIN 2024

Délibération n° D-2024-160

**Budget principal et Budgets annexes - Affectation de résultat
2023**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil municipal :
le 11/06/2024

Publication :
le 21/06/2024

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD.

Secrétaire de séance : Lydia ZANATTA

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Jeanine BARBOTIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Julia FALSE, ayant donné pouvoir à Madame Elsa FORTAGE

Direction des Finances

Budget principal et Budgets annexes - Affectation de résultat 2023

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Après avoir pris connaissance des Comptes Administratifs 2023 du Budget principal et des Budgets annexes et après avoir vérifié la conformité avec les comptes de gestion, il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2023 comme présenté ci-dessous.

I - Rappel des principes

1- L'arrêté des comptes 2023 permet de déterminer :

- le résultat 2023 de la section de fonctionnement. Ce résultat est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (recettes moins dépenses), augmenté du résultat antérieur reporté de la section de fonctionnement (compte 002) ;

- le résultat 2023 de la section d'investissement. Ce résultat est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (recettes moins dépenses), augmenté du résultat antérieur reporté de la section d'investissement (compte 001) ;

- les restes à réaliser en investissement (recettes et dépenses) qui seront reportés au budget de l'exercice 2023.

2- Le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2023 doit en priorité couvrir le besoin en financement 2024 de la section d'investissement.

Le besoin en financement de la section d'investissement est obtenu par la différence entre les dépenses et les recettes d'investissement de l'exercice 2023, majorée du résultat antérieur d'investissement reporté, à laquelle s'ajoute la différence des restes à réaliser (dépenses moins recettes).

3- Le solde du résultat de la section de fonctionnement, s'il est positif, peut, selon la décision de notre assemblée, être affecté à la section d'investissement et / ou à la section de fonctionnement pour permettre par ordre de priorité :

- l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (dans le cas où l'exercice précédent s'est soldé par un déficit de fonctionnement reporté en dépenses sur le compte 002, ce qui n'est pas le cas présent). Cet apurement s'effectuera automatiquement dès lors qu'on additionnera le résultat de l'exercice et le solde antérieur reporté pour obtenir le résultat cumulé ;

- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, par inscription d'une recette d'investissement au compte 1068 ;

- le reliquat, s'il existe, est affecté au choix de l'assemblée délibérante, soit en investissement (mise en réserve complémentaire au compte 1068), soit en fonctionnement (excédent antérieur reporté, compte 002), soit en mixant les deux possibilités. Au cas présent, il est proposé une affectation de cet excédent à la section de fonctionnement, dans un souci de continuité de la méthode comptable.

Les tableaux d'affectation des résultats ci-après détaillent ces opérations.

II - Affectation du résultat

Affectation du résultat du budget principal :

Constatant que le compte administratif du budget principal présente le résultat suivant :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	91 990 942,02 €	Recettes	33 086 492,68 €
Dépenses	82 963 770,82 €	Dépenses	39 693 605,96 €
Résultat de l'exercice	9 027 171,20 €	Résultat de l'exercice	-6 607 113,28 €
Résultat antérieur	5 277 415,76 €	Résultat antérieur	-9 072 690,51 €
Résultat cumulé	14 304 586,96 €	Résultat cumulé	-15 679 803,79 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	1 176 596,97 €
		Résultat net de l'investissement	-14 503 206,82 €
Résultat net cumulé		-198 619,86 €	

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal comme suit :

Fonctionnement	
Résultat de fonctionnement reporté (ligne budgétaire 002)	0,00 €
Ce résultat cumulé aux recettes nouvelles qui sont proposées au BS permettront de faire face aux dépenses nouvelles	689 478,00 € 438 478,00 €
Tout en assurant l'autofinancement par un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement	251 000,00 €
Investissement	
Résultat d'investissement reporté (ligne budgétaire 001)	-15 679 803,79 €
Recettes nettes reportées	1 176 596,97 €
Le besoin de financement sera compensé par l'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)	14 304 586,96 €
Montant des dépenses qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	3 226 168,99 €
Montant des recettes qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	329 788,85 €
L'équilibre budgétaire se fera par un ajustement du volume d'emprunts théorique prévu au budget	2 844 000,00 €

Affectation du résultat du budget annexe Parc de Noron :

Constatant que le compte administratif du budget annexe Parc de Noron présente le résultat suivant :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	1 211 494,18 €	Recettes	102 419,95 €
Dépenses	1 144 893,49 €	Dépenses	261 477,52 €
Résultat de l'exercice	66 600,69 €	Résultat de l'exercice	-159 057,57 €
Résultat antérieur	261 324,34 €	Résultat antérieur	187 272,59 €
Résultat cumulé	327 925,03 €	Résultat cumulé	28 215,02 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	-196 084,44 €
		Résultat net de l'investissement	-167 869,42 €
Résultat net cumulé		160 055,61 €	

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Fonctionnement	
Résultat de fonctionnement reporté (ligne budgétaire 002)	160 055,61 €
Ce résultat sera cumulé à la réduction des recettes qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	-126 000,00 €
ainsi que les dépenses qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	74 055,61 €
Il est néanmoins nécessaire de réduire l'autofinancement par Le virement de la section d'exploitation vers la section d'investissement	-40 000,00 €
Investissement	
Résultat d'investissement reporté (ligne budgétaire 001)	28 215,02 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)	167 869,42 €
Ces résultats permettront de faire face aux dépenses nettes reportées	196 084,44 €
Ainsi qu'à la réduction de dépenses qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	-40 000,00 €

Affectation du résultat du budget annexe Pompes Funèbres :

Constatant que le compte administratif du budget annexe Pompes Funèbres présente le résultat suivant :

Section d'exploitation		Section d'investissement	
Recettes	48 156,78 €	Recettes	0,00 €
Dépenses	53 611,62 €	Dépenses	0,00 €
Résultat de l'exercice	-5 454,84 €	Résultat de l'exercice	0,00 €
Résultat antérieur	-15 779,50 €	Résultat antérieur	7 320,41 €
Résultat cumulé	-21 234,34 €	Résultat cumulé	7 320,41 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	0,00 €
		Résultat net de l'investissement	7 320,41 €
Résultat net cumulé		-13 913,93 €	

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Exploitation	
Résultat d'exploitation reporté (ligne budgétaire 002)	-21 234,34 €
Ce résultat sera cumulé à une augmentation des recettes qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	21 584,34 €
ainsi que les dépenses qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	350,00 €
Investissement	
Résultat d'investissement reporté (ligne budgétaire 001)	7 320,41 €
Ainsi qu'aux dépenses nettes nouvelles qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	7 320,41 €

Affectation du résultat du budget annexe Crématorium :

Constatant que le compte administratif du budget annexe Crématorium présente le résultat suivant :

Section d'exploitation		Section d'investissement	
Recettes	892 771,25 €	Recettes	91 822,59 €
Dépenses	755 379,14 €	Dépenses	10 531,26 €
Résultat de l'exercice	137 392,11 €	Résultat de l'exercice	81 291,33 €
Résultat antérieur	3 729 485,23 €	Résultat antérieur	308 125,75 €
Résultat cumulé	3 866 877,34 €	Résultat cumulé	389 417,08 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	-2 003,76 €
		Résultat net de l'investissement	387 413,32 €
Résultat net cumulé		4 254 290,66 €	

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Exploitation	
Résultat d'exploitation reporté (ligne budgétaire 002)	3 866 877,34 €
Ce résultat sera cumulé aux recettes qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	37 577,40 €
ainsi que les dépenses qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	3 904 454,74 €
Investissement	
Résultat d'investissement reporté (ligne budgétaire 001)	389 417,08 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)	0,00 €
Ces résultats permettront de faire face aux dépenses nettes reportées	2 003,76 €
Ainsi qu'aux dépenses nouvelles qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	387 413,32 €

Affectation du résultat du budget annexe Stationnement :

Constatant que le compte administratif du budget annexe Stationnement présente le résultat suivant :

Section d'exploitation		Section d'investissement	
Recettes	2 639 217,27 €	Recettes	647 784,80 €
Dépenses	1 846 760,44 €	Dépenses	850 788,11 €
Résultat de l'exercice	792 456,83 €	Résultat de l'exercice	-203 003,31 €
Résultat antérieur	0,00 €	Résultat antérieur	-526 678,92 €
Résultat cumulé	792 456,83 €	Résultat cumulé	-729 682,23 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	0,00 €
		Résultat net de l'investissement	-729 682,23 €
Résultat net cumulé		62 774,60 €	

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Exploitation	
Résultat d'exploitation reporté (ligne budgétaire 002)	62 774,60 €
Ce résultat sera cumulé à une augmentation des recettes qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	45 000,00 €
ainsi qu'un ajustement des dépenses qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	92 774,60 €
Il est néanmoins nécessaire d'ajuster l'autofinancement par le virement de la section d'exploitation vers la section d'investissement	15 000,00 €
Investissement	
Résultat d'investissement reporté (ligne budgétaire 001)	-729 682,23 €
Excédent d'exploitation capitalisé (compte 1068)	729 682,23 €
Ces résultats permettront de faire face aux dépenses nettes reportées	0,00 €
Virement à la section d'investissement par la section d'exploitation	15 000,00 €

Affectation du résultat du budget annexe Chaufferie Bois Quartier les Brizeaux :

Constatant que le compte administratif du budget annexe Chaufferie Bois Quartier les Brizeaux présente le résultat suivant :

Section d'exploitation		Section d'investissement	
Recettes	103 183,37 €	Recettes	91 017,64 €
Dépenses	99 989,22 €	Dépenses	87 591,78 €
Résultat de l'exercice	3 194,15 €	Résultat de l'exercice	3 425,86 €
Résultat antérieur	18 562,62 €	Résultat antérieur	16 821,60 €
Résultat cumulé	21 756,77 €	Résultat cumulé	20 247,46 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	0,00 €
		Résultat net de l'investissement	20 247,46 €
Résultat net cumulé		42 004,23 €	

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Exploitation	
Résultat d'exploitation reporté (ligne budgétaire 002)	21 756,77 €
Ce résultat sera cumulé à la réduction des recettes qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	-3 300,00 €
ainsi que la réduction des dépenses qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	18 456,77 €
Investissement	
Résultat d'investissement reporté (ligne budgétaire 001)	20 247,46 €
Ainsi qu'aux dépenses nouvelles qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	20 247,46 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- affecter sur l'exercice budgétaire 2024 le résultat excédentaire de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2024 comme suit :

- à titre obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin définitif de la section d'investissement (résultat cumulé et reste à réaliser) pour 14 304 586,96 € ;
- aucun montant est affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne budgétaire R002).

- affecter sur l'exercice budgétaire 2024 le résultat excédentaire de fonctionnement du budget annexe Parc de Noron de l'exercice 2023 comme suit :

- à titre obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin définitif de la section d'investissement (résultat cumulé et reste à réaliser) pour 167 869,42 € ;
- un montant de 160 055,61 € est affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne budgétaire R002).

- inscrire le déficit d'exploitation du budget annexe Pompes Funèbres :

- pour un montant de - 21 234,34 € sur l'exercice budgétaire 2024.

- affecter sur l'exercice budgétaire 2024 les résultats excédentaires d'exploitation du budget annexe Crématorium de l'exercice 2023 comme suit :

- un montant de 3 866 877,34 € est affecté à l'excédent reporté d'exploitation (ligne budgétaire R002).

- affecter sur l'exercice budgétaire 2024 le résultat excédentaire d'exploitation du budget annexe Stationnement de l'exercice 2023 comme suit :

- à titre obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin définitif de la section d'investissement (résultat cumulé et reste à réaliser) pour 729 682,23 €.
- un montant de 62 774,60 € est affecté à l'excédent reporté d'exploitation (ligne budgétaire R002).

**- affecter sur l'exercice budgétaire 2024 le résultat excédentaire d'exploitation du budget annexe
Chaufferie Bois Quartier les Brizeaux de l'exercice 2023 comme suit :**

- un montant de 21 756,77 € est affecté au résultat d'exploitation reporté (ligne budgétaire R002)

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Lydia ZANATTA

Jérôme BALOGÉ